



**Réunion des Nations Unies pour l'Afrique centrale sur la mise en
oeuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes
légères et de petit calibre
Kinshasa, République démocratique du Congo, 24-25 avril 2010**

1. En prélude à la quatrième Réunion biennale des États membres prévue du 14 au 18 juin 2010 à New York, les États d'Afrique centrale se sont réunis les 24 et 25 avril 2010 à Kinshasa, République démocratique du Congo. L'objectif visé était d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (PoA) et de préparer le message des États de la sous-région à la BMS-4.
2. La Réunion a été organisée par le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement (BNUAD), en collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Le Secrétariat de la réunion a été assuré par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) et le Ministère des Affaires Etrangères de la République démocratique du Congo. Les représentants des pays suivants ont pris part aux travaux : la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République gabonaise, la République de Guinée équatoriale, la République du Rwanda, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République du Tchad. Etaient également présents, les représentants du Réseau international d'action sur les armes légères (IANSA) et du Small Arms Survey (SAS).
3. Les États ont pris note du rapport fait par la République gabonaise sur la réunion qu'elle a organisée le 19 mars 2010 au Conseil de sécurité de l'ONU. Cette réunion portait sur l'impact du commerce illicite d'armes sur la paix et la sécurité en Afrique centrale et visait deux objectifs fondamentaux. Le premier était d'engager le Conseil de sécurité à prendre en compte l'évolution du trafic illicite d'armes légères en Afrique centrale et de rechercher les solutions idoines. Le deuxième était de susciter une réflexion sur le renforcement des activités prévues dans le Programme d'action de 2001 et de réaffirmer la nécessité de l'Instrument international de traçage des armes. Les États ont félicité le Gabon pour son initiative et ont pris acte de la déclaration présidentielle adoptée à l'issue des travaux. Ils ont également encouragé les pays africains membres du Conseil de sécurité à faire en sorte que le Conseil de sécurité demeure saisi des questions évoquées au cours de la réunion organisée par la présidence gabonaise.
4. Afin de consolider les progrès déjà accomplis, les États ont souhaité qu'un lien explicite soit établi entre sécurité et développement afin que la question de l'offre et de la demande d'armes légères soit intégrée dans les stratégies nationales de développement. Ils

ont insisté sur la nécessité de mettre en place des structures nationales de coordination des activités et d'échange d'informations conformément aux recommandations du PoA. Ils ont également appelé au renforcement de la coopération entre les pays de la sous-région, entre les différentes sous-régions d'Afrique, et ont sollicité une assistance internationale encore plus accrue, y compris en impliquant les pays exportateurs d'armes. Les États ont recommandé que la situation particulière des femmes soit prise en compte dans les interventions concernant les armes légères. En outre, ils ont pris note des différents thèmes retenus pour la quatrième réunion biennale des États membres, à savoir, les contrôles frontaliers, l'assistance et la coopération, l'Instrument international sur le marquage, les questions institutionnelles, le dialogue et la culture de la paix, ainsi que les autres questions diverses, et se sont dits déterminés à participer activement aux travaux.

5. Au titre de la mise en œuvre du Programme d'action de 2001, les États ont mis en exergue la portée des mesures institutionnelles, normatives et opérationnelles, déjà prises individuellement et collectivement dans ce cadre. Au niveau institutionnel et normatif, la plupart des États disposent déjà des commissions nationales et/ou des points focaux nationaux sur les armes légères et d'autres organes nationaux compétents. De même, il a été recommandé aux États qui ne l'ont pas encore fait, de fournir des efforts pour adopter, renforcer, réviser ou harmoniser les mesures législatives et réglementaires nationales pertinentes. En plus, un instrument sous-régional juridiquement contraignant est en cours d'élaboration avec l'aide du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. Au niveau opérationnel, des programmes de renforcement des capacités des membres des forces armées et de sécurité sont organisés. Sont également prises, des mesures de collecte et de destruction des armes et de réforme du secteur de la sécurité.

6. Malgré ces avancées significatives, les États ont néanmoins exprimé le besoin, pour certains pays de la sous-région, d'être assistés financièrement et techniquement dans divers domaines tels que : la gestion et la sécurisation des stocks, la réglementation du courtage et des activités associées, l'acquisition du matériel de marquage et la formation aux méthodes de marquage et de traçage, ainsi que l'établissement et l'opérationnalisation des registres électroniques d'armes. Ils ont également souligné la nécessité de soumettre régulièrement aux Nations Unies, les rapports nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action de 2001 et de l'Instrument international sur le marquage.

7. Au titre de la contribution des organisations régionales et sous-régionales à la mise en œuvre du Programme d'action de 2001, les États ont salué la stratégie adoptée par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. Il s'agit de la combinaison d'une approche internationale basée sur la vulgarisation des instruments internationaux, avec une approche régionale fondée sur la coopération avec l'Union africaine. Il s'agit également d'apporter une assistance technique plus directe aux organisations sous-régionales et aux États eux-mêmes dans les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils font. Les États ont relevé et ont favorablement accueilli le caractère complémentaire des activités que mènent le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, l'Union africaine à travers son Comité de pilotage des armes légères, et les autres organisations sous-régionales oeuvrant dans ce secteur. Ils ont

également réaffirmé l'importance pour les organisations sous-régionales d'Afrique centrale de participer au cycle des réunions organisées par les Nations Unies. Cependant, ils ont noté l'absence de la République centrafricaine et ont regretté l'absence également à la réunion de Kinshasa, de quelques organisations sous-régionales invitées suivantes : UA, CEEAC, CIRGL.

8. En ce qui concerne la contribution de la société civile aux processus sur les armes légères et de petit calibre, les États ont salué la qualité des activités menées, notamment dans les domaines de la recherche, de la sensibilisation et du plaidoyer. Ils ont réaffirmé l'importance de la collaboration entre les organisations de la société civile et les pouvoirs publics. Les États ont recommandé qu'avant la Conférence d'examen de 2012, la société civile soit mieux intégrée dans les commissions nationales, conformément aux dispositions du Programme d'activités prioritaires de Brazzaville (2003). Ils ont déploré le manque de ressources financières et matérielles auquel sont confrontées les organisations de la société civile. Dans ce cadre, les États ont lancé un appel aux donateurs pour qu'ils apportent leur assistance à la société civile afin qu'elle continue d'œuvrer aux côtés des États.

9. Les États ont recommandé que les résultats de la présente réunion soient largement diffusés, y compris lors des prochaines réunions organisées par les Nations Unies, l'Union africaine, la CEEAC, le RECSA et le CIRGL.

10. Les États ayant pris part à la Réunion régionale des Nations Unies sur la mise en œuvre du programme d'Action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre ont témoigné leur gratitude à la République Démocratique du Congo pour l'accueil fraternel et chaleureux dont ils ont été l'objet durant leur séjour en terre congolaise. Ils adressent leurs sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Joseph Kabila Kabange, Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'État, pour avoir abrité la réunion régionale d'Afrique centrale sur le PoA.